

Répertoire

des instances décisionnelles
de l'Abitibi-Témiscamingue
où les femmes peuvent siéger

Les **femmes**, un **+**



RTAJ REGROUPEMENT
DE FEMMES
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Table des matières

Introduction	3
Condition féminine	
Regroupement de femmes de l’Abitibi-Témiscamingue (RFAT)	6
Association féminine d’éducation et d’action sociale (AFÉAS)	7
Centres de femmes	8
Santé et services sociaux	
Agence de la santé et des services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue	10
Centres de santé et de services sociaux	11
Regroupement des associations des personnes handicapées de l’Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT)	13
Rouyn-Noranda, ville et villages en santé	14
Concertation régionale des organismes communautaires de l’Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT)	15
Développement local et régional et milieu économique	
Conseil municipal	17
Soutien à l’entrepreneuriat féminin de l’Abitibi-Témiscamingue (SEFAT)	18
Association des femmes en affaires de Rouyn-Noranda (AFARN)	19
Centres locaux de développement (CLD)	20
Société d’aide au développement des collectivités (SADC)	22
Chambres de commerce	24
Coopératives	25
Coopérative de développement régional de l’Abitibi-Témiscamingue (CDRAT)	26
Éducation et organismes jeunesse	
Commissions scolaires et conseils d’établissement	28
Associations étudiantes	30
Forum jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue (FJAT)	32
Carrefours jeunesse emploi (CJE)	33
Centres de la petite enfance (CPE)	35
Regroupement des centres de la petite enfance de l’Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (RCPE 08-10)	36
Environnement et forêts	
Conseil régional de l’environnement de l’Abitibi-Témiscamingue (CREAT)	38
Action boréale de l’Abitibi-Témiscamingue (ABAT)	40
Commission forestière régionale de l’Abitibi-Témiscamingue (CFRAT)	41
Syndicats et regroupements professionnels	
Syndicat des agricultrices d’Abitibi-Témiscamingue	43
Union des producteurs agricoles (UPA)	44
Culture, loisirs et sports	
Conseil de la culture de l’Abitibi-Témiscamingue (CCAT)	46
Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue (LSAT)	47
Votre engagement fait la différence!	49

Répertoire

des instances décisionnelles
de l'Abitibi-Témiscamingue
où les femmes peuvent siéger

Mise à jour : septembre 2008
ISBN 978-2-9802852-1-9

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est une table de concertation régionale qui veille à l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il rassemble des femmes et des groupes de femmes de tous horizons pour promouvoir et encourager les actions des femmes, actualiser et affirmer leurs droits et mener les revendications de ses membres aux instances concernées.

Le projet **Le Pouvoir au féminin** du Regroupement a pour mission de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les lieux de décision de la région. Des actions ont été menées afin de sensibiliser les instances décisionnelles à l'importance d'accorder aux femmes une place égale, elles qui n'occupent que 30 % des postes de décision alors qu'elles représentent près de 50 % de la population. D'autre part, des initiatives ont été prises auprès des femmes afin de les inviter à prendre la place qui leur revient.



332, rue Perreault Est, C. P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8

Téléphone : 819-764-9171
Télécopieur : 819-764-9192

rfat@lino.sympatico.ca
www.rfat.qc.ca

Le Répertoire a été réalisé dans la cadre d'un projet financé par le programme *À égalité pour décider* du Secrétariat à la condition féminine et sa publication a été rendue possible grâce à un engagement contenu dans l'entente spécifique en matière d'égalité entre les femmes et les hommes signée en 2008 par les partenaires suivants :

Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

Introduction

La participation égale des femmes et des hommes dans les sphères de pouvoir, tant politique qu'économique, est une condition essentielle à une bonne gouvernance axée sur les besoins de toute la population. Le Québec doit poursuivre le chemin vers l'égalité pour les femmes et l'accès égalitaire à tous les lieux institutionnels et communautaires, tant au niveau local, régional et national.

Michèle Asselin, Fédération des femmes du Québec

On a vu au cours des dernières années une augmentation de la présence féminine dans les lieux de pouvoir et d'influence. Plusieurs femmes ont fait tomber les barrières et assument aujourd'hui des postes de décision importants. Bien que certains secteurs, comme la santé et l'éducation, semblent davantage accessibles aux femmes, les portes des instances de tous les domaines leur sont ouvertes. Certaines préoccupations des femmes étant différentes de celles des hommes, leur collaboration devient un gage de réussite pour toutes les organisations. C'est pourquoi le Regroupement de femmes croit qu'il est important de persévérer pour que les femmes occupent une part égale des postes décisionnels, une part qui malheureusement ne dépasse que très rarement la barre des 30 %.

Plusieurs facteurs expliquent cette sous-représentation, notamment la difficile conciliation famille/travail/engagement, les coûts reliés à l'implication à un conseil d'administration, la relation qu'entretiennent les femmes avec le pouvoir et plusieurs autres. Un manque d'information sur les endroits où il est possible pour les femmes de s'engager est aussi à l'origine de la faible présence des femmes dans les lieux de pouvoir et d'influence. Afin de répondre à ce dernier besoin, le RFAT vous présente son répertoire des instances décisionnelles où les femmes peuvent siéger.

Ce répertoire s'adresse à toutes les femmes qui croient en l'importance de prendre part activement à l'amélioration de leur milieu. Il s'adresse à vous qui savez que votre présence peut faire une différence.

En plus de fournir les coordonnées de plusieurs organismes, le répertoire vous informe sur la composition et le fonctionnement du conseil d'administration ou de la collective de chacun des organismes. Vous y trouverez également les responsabilités dévolues aux administrateurs et administratrices. Ces informations devraient vous permettre de cerner les endroits où votre influence aura le plus de portée.

Nous vous présentons des organismes de tous les secteurs d'activité car nous croyons que les femmes compétentes en Abitibi-Témiscamingue sont nombreuses et que leur expertise est profitable à tous les domaines. Vous trouverez dans les pages suivantes une description de plusieurs regroupements régionaux. Toutefois, si vous désirez vous impliquer au niveau local, vous pouvez contacter ces derniers, ils se feront un plaisir de vous transmettre les coordonnées des organismes actifs dans votre communauté. Il peut être d'ailleurs très avantageux de commencer son implication dans des organisations locales. Les dossiers sont souvent plus simples à maîtriser et plus près de la réalité de votre milieu. De plus, les groupes locaux sont souvent à la recherche de nouvelles personnes prêtes à prendre la relève. L'expérience et les connaissances que vous pouvez y acquérir deviendront également des ressources précieuses si vous décidez de vous impliquer à un autre niveau.

Mon engagement fait la différence!

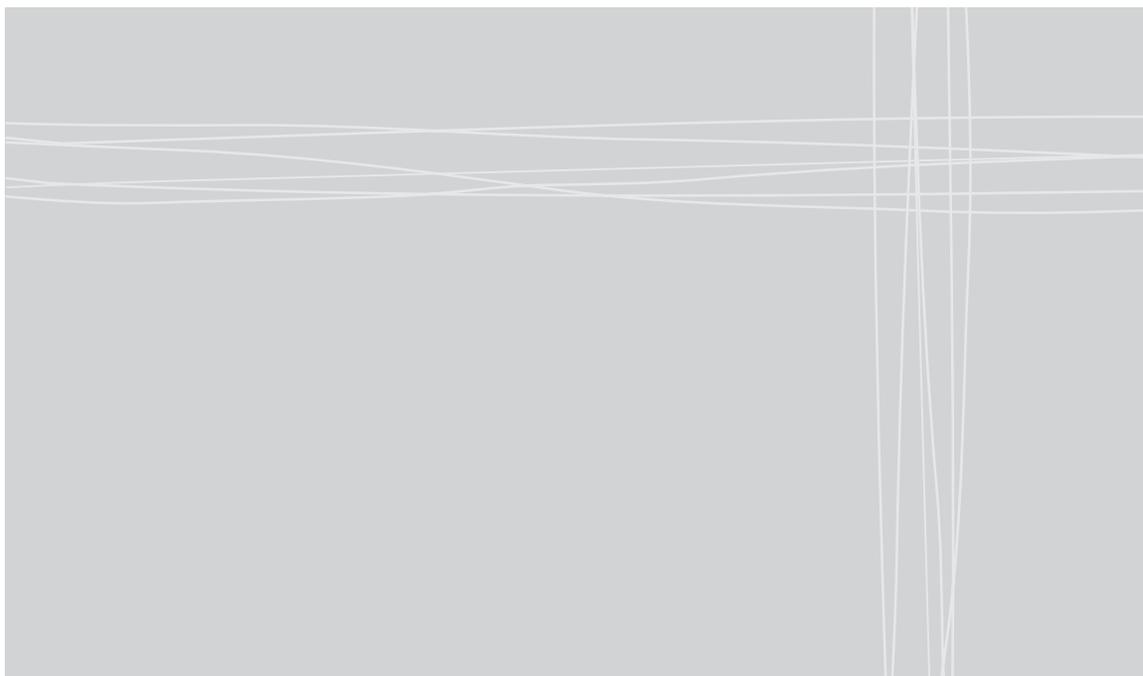
Plusieurs raisons sont valables pour s'engager dans un comité, dans l'organisation d'un évènement ou dans un conseil d'administration.

- Influencer des décisions
- Donner votre avis
- Supporter une cause
- Soutenir un organisme
- Vous engager dans le développement de votre localité
- Acquérir une expérience
- Parfaire vos compétences
- Mieux connaître votre milieu ou une situation
- Développer votre réseau de contacts

Il n'est pas nécessaire de détenir toutes les compétences pour vous impliquer, car s'engager, c'est apprendre tout en rendant service, c'est acquérir de l'expérience, développer ses forces, ses talents et ses connaissances en vue d'améliorer son environnement.

S'engager, investir de son temps dans un organisme, c'est croire en sa mission et en sa vision et désirer son avancement. L'important est de vous impliquer dans une cause qui vous intéresse. Votre personnalité, vos expériences ou vos talents contribueront à faire avancer une cause à condition d'y croire.

Condition féminine



Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue (RFAT)

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue est reconnu comme l'instance régionale de concertation en matière de condition féminine. Il est composé de groupes offrant des services aux femmes dans chacun des territoires de MRC, de groupes voués à la défense des droits des femmes et de membres individuelles.

Sa vie associative s'articule autour de quatre rencontres régionales et d'une assemblée générale annuelle. Deux de ces rencontres sont itinérantes afin de permettre la participation des femmes de chacun des territoires de MRC et de resserrer les liens caractérisant la solidarité régionale des groupes de femmes. En plus de ces rencontres régionales, le RFAT tient ponctuellement des activités de sensibilisation sur des dossiers d'actualité.

Le RFAT s'est doté de comités de travail dont le rôle est d'assumer la prise en charge des dossiers retenus en priorité par l'assemblée générale annuelle. Ces comités planifient et réalisent les actions qui feront progresser les dossiers dont ils ont la charge. En plus d'intervenir auprès des instances décisionnelles, de réaliser des études et de projeter des activités destinées aux femmes de la région, les comités de travail sont amenés à faire des représentations publiques et à intervenir auprès des médias.

Tous les membres du RFAT peuvent s'impliquer, il suffit de démontrer son intérêt pour un ou plusieurs des comités.

Les comités actuellement actifs au sein du RFAT sont :

- Le comité de coordination;
- Le comité de développement socioéconomique;
- Le collectif régional d'analyse féministe;
- Autres comités ponctuels.

Le comité de coordination se réunit à tous les mois, le comité de développement socioéconomique environ 5 à 6 fois par année et les autres comités se rencontrent au besoin.

Contact

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

332, rue Perreault Est, C. P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8
Téléphone : 819 764-9171
Télécopieur : 819 764- 9192
rfat@lino.sympatico.ca
www.rfat.qc.ca

Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS)

Née en 1966, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale regroupe 13 000 Québécoises intéressées à promouvoir les droits des femmes et à améliorer la société par l'éducation et l'action sociale

Avec ses activités *Femmes d'ici* organisées sur tout le territoire québécois, l'AFÉAS informe ses membres, suscite des échanges et des débats et les incite à participer davantage aux différentes structures de la société. Les membres de l'AFÉAS réalisent, dans leur milieu, des actions concrètes, en vue d'un changement social.

L'AFÉAS défend les intérêts de ses membres auprès des instances décisionnelles (gouvernements, conseils municipaux, institutions publiques et parapubliques, etc.) au moyen de pétitions, de mémoires présentés en commissions parlementaires ou de rencontres avec les décideuses et décideurs politiques.

Orientation

L'AFÉAS pratique un « féminisme social égalitaire ». Ce type de féminisme vise, pour les femmes, l'obtention d'une identité propre, d'un statut égal, d'une liberté de choix et d'une autonomie en luttant contre les inégalités persistantes dans notre société. L'AFÉAS, par son travail, vise à ce que les femmes deviennent des sujets de droit à part entière et que soient modifiés tous les codes et toutes les lois qui entretiennent l'inégalité hommes-femmes.

Contact

AFÉAS Abitibi-Témiscamingue

Émilienne Lefloïc

Téléphone : 819 625-2689

www.afeas.qc.ca

Centres de femmes

La mission première des centres de femmes est l'amélioration des conditions de vie des femmes. Les centres de femmes ont pour objectifs « de sortir les femmes de leur isolement et de leur donner l'occasion de se rencontrer et d'échanger, de stimuler l'entraide et la solidarité féminine, d'encourager les femmes à se prendre en main et à s'impliquer dans leur milieu, d'aider les femmes à s'organiser et à passer à l'action en plus de trouver des moyens pour se ressourcer et reprendre leur souffle » (Fournier et al., 1995). Dans ce dessein, des services d'écoute, de soutien, d'accompagnement et d'information sont offerts. Des actions collectives telles que des journées commémoratives, des pièces de théâtre, des festivités de même que de multiples ateliers éducatifs et sont aussi organisés en plus des actions à caractère politique.

Les centres de femmes fournissent autant des opportunités de jouer un rôle actif au sein de l'organisation, tant à l'interne que dans des activités de représentation, qu'ils visent la mise en œuvre de projets ou la participation à des lieux de décision. À partir de formations de base, les femmes apprennent dans l'action. Leur engagement se fait le plus souvent graduellement en fonction de l'intérêt et des compétences de chacune*.

Certains centres de femmes ont un conseil d'administration traditionnel, mais la plupart fonctionnent selon les principes de gestion féministe, soit en collective. La collective est un lieu d'apprentissage de toutes les fonctions de la gestion et les décisions y sont prises en consensus. Dans ce type de gestion, le processus est aussi important que la décision finale. Autant les membres de la collective que du conseil d'administration siègent à titre de femmes et ne représentent pas un secteur en particulier.

Contacts

Centre Entre-Femmes

60, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2P5
Téléphone : 819 764-4714
Télécopieur : 819 764-4715
entrefemmes@tlb.sympatico.ca

Centre de femmes l'ÉRIGE

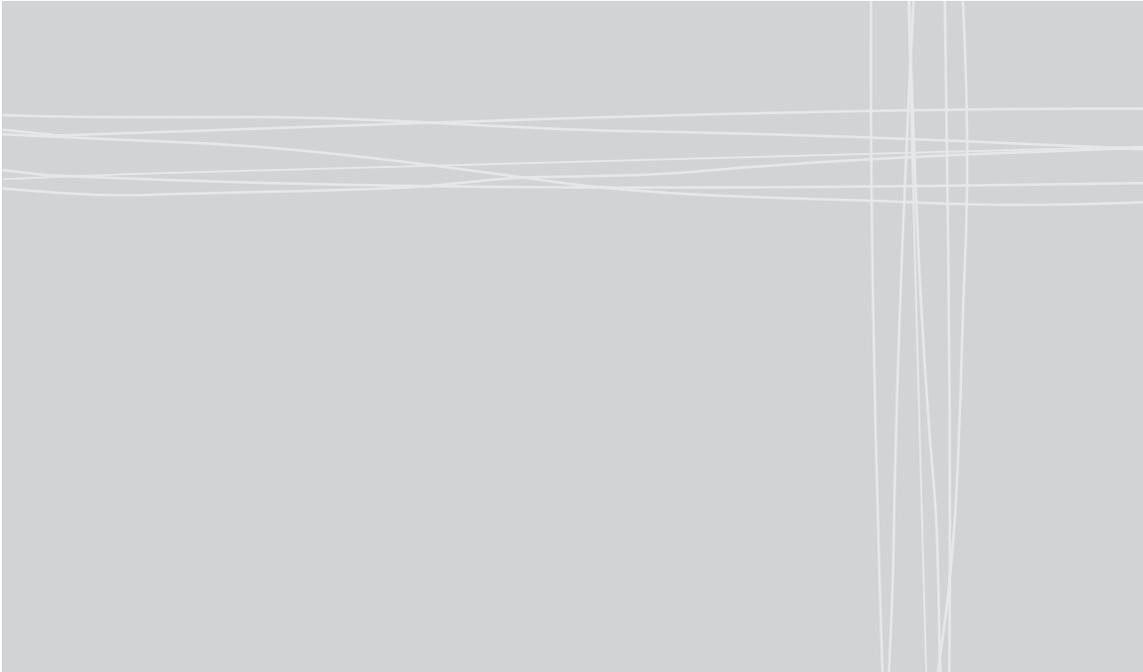
35, 3^e Avenue Ouest
La Sarre (Québec) J9Z 1G8
Téléphone : 819 333-9706
Télécopieur : 819 333-6232
erige@cablevision.qc.ca

Centre de Femmes du Témiscamingue

28, rue notre-Dame-de-Lourdes
Ville-Marie (Québec) J9V 1X9
Téléphone : 819 622-0111
cdf@temiscamingue.net

* Agence de développement des réseaux locaux de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. 2004. *Contribution du milieu communautaire au développement du Témiscamingue*, p. 25.

Santé et services sociaux



Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue a été instituée pour exercer les fonctions nécessaires à la coordination de la mise en place des services de santé et des services sociaux de la région, particulièrement en matière de financement, de ressources humaines et de services spécialisés. L'Agence vise le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être de la population. Elle assume des fonctions reliées :

- à la population et aux usagers;
- à l'allocation des ressources financières;
- à l'organisation des services;
- à la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles;
- à la santé publique;
- aux priorités de santé et de bien-être.

Globalement, l'Agence s'assure de la qualité (efficacité, pertinence et interdépendance) des actions du réseau de la santé et des services sociaux.

Programmes et services :

Les programmes et services offerts à la population sont majoritairement rendus par les établissements de santé et de services sociaux.

À quelques exceptions près, l'Agence offre peu de services directement à la population. Elle a plutôt pour mission de planifier et d'organiser les services, de distribuer les ressources ainsi que de faciliter le développement et la gestion des réseaux locaux de services intégrés. Ainsi, elle est surtout en contact avec les établissements du réseau et les organismes communautaires.

Le conseil d'administration

L'Agence compte sur la contribution d'un conseil d'administration, composé de 16 personnes de l'Abitibi-Témiscamingue nommées par le ministre de la Santé et des Services sociaux. Ce conseil assure l'élaboration des orientations de l'organisation et est imputable au Ministre.

Rôle et responsabilités :

Le conseil d'administration a notamment pour fonction d'identifier les priorités relativement aux besoins de la population à desservir et aux services à lui offrir en tenant compte de l'état de santé et du bien-être de la population, des particularités socioculturelles et linguistiques et des particularités géographiques. Il doit aussi répartir équitablement les ressources humaines, matérielles et financières à sa disposition.

L'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue comprend 4 instances consultatives régionales au conseil d'administration et 3 instances consultatives régionales reliées à la présidente-directrice générale, assurant l'expertise utile à une réponse adaptée aux multiples besoins de la population de la région.

Contact

Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

1, 9^e Rue

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone : 819 764-3264

Télécopieur : 819 797-1947

www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca

Centres de santé et de services sociaux (CSSS)

Les centres de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue ont pour mission d'offrir à la population qu'ils desservent des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative ainsi que des services de réadaptation ou de réinsertion.

Les établissements offrent également différents services pour la clientèle en perte d'autonomie sur une base temporaire ou permanente.

Les centres de santé et de services sociaux veillent tout à la fois à rendre les services sociaux et de santé accessibles à la population de l'Abitibi-Témiscamingue, à participer à la formation des professionnels de la santé et à développer des activités de recherche.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'instance suprême des établissements de santé et de services sociaux. Il décide des orientations et des priorités pour répondre adéquatement aux besoins de la population desservie. Chaque centre de santé et de services sociaux possède son propre conseil d'administration et les responsabilités qui lui sont dévolues peuvent différer selon les secteurs. Les comités peuvent aussi varier d'un centre à l'autre. Le conseil d'administration planifie ses rencontres près de un an à l'avance et il se réunit généralement aux six semaines. Le déclenchement du processus pour devenir membre du conseil d'administration d'un CSSS est assuré par l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue qui lance un appel de candidatures à la population par le biais d'annonces dans les journaux régionaux.

Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Établir les priorités et orientations de l'établissement dans le respect des orientations ministérielles et dans le cadre des plans régionaux d'organisation de services;
- S'assurer de la qualité des services offerts par l'établissement en déterminant le type de services à offrir, et en favorisant des services continus et accessibles;
- S'assurer du respect des droits des usagers en adoptant un code d'éthique à l'intention du personnel de l'établissement ainsi qu'un règlement sur le processus de traitement de plaintes;
- S'assurer de l'utilisation économique et efficiente des ressources par l'allocation judicieuse des ressources financières de l'établissement;
- S'assurer de la participation et du développement des ressources humaines par l'adoption et la révision régulière d'un plan d'organisation ainsi que d'un plan de développement des ressources humaines;
- S'assurer de la complémentarité des activités de l'établissement avec celles des divers acteurs du réseau : autres établissements, professionnels de la santé, organismes communautaires;
- Nommer un directeur général et les cadres supérieurs, le commissaire local à la qualité des services, les médecins, les dentistes ainsi que les pharmaciens.

Le conseil d'administration est soutenu par certains comités qui préparent des travaux ou exécutent des fonctions que le conseil leur délègue :

- Comité administratif;
- Comité de vérification;
- Comité d'évaluation du directeur général;
- Comité des usagers et comité des résidents;
- Comité de vigilance sur la qualité des services;
- Comité de bioéthique;
- Conseils professionnels.

Contacts

Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda

4, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2B2
Téléphone : 819 764-5131
Télécopieur : 819 764-2948
cote_diane@ssss.gouv.qc.ca
www.csssrn.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux Les Eskers de l'Abitibi

622, 4^e Rue Ouest
Amos (Québec) J9T 2S2
Téléphone : 819 732-3341
Télécopieur : 819 732-7054
michel_michaud@ssss.gouv.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux des Aurores-Boréales

679, 2^e Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 2X7
Téléphone : 819 333-2311
Télécopieur : 819 333-4316
paul_fortin@ssss.gouv.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux de Témiscaming-et-de-Kipawa

180, rue Anvik, C. P. 760
Témiscaming (Québec) J0Z 3R0
Téléphone : 819 627-3385
jean-philippe_legault@ssss.gouv.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux du Lac-Témiscamingue

22, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1W8
Téléphone : 819 622-2773
Télécopieur : 819 629-3257
jacynthe_berube@ssss.gouv.qc.ca

Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or

725, 6^e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 3Y1
Téléphone : 819 825-6711
Télécopieur : 819 825-7909
marie-claire_cote@ssss.gouv.qc.ca
www.csssvo.qc.ca

Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT)

Le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue a pour mission de regrouper et de soutenir les associations locales de personnes handicapées en plus de se porter à la défense des droits et de promouvoir les intérêts des personnes handicapées. Le RAPHAT pose différentes actions afin de sensibiliser la population aux préoccupations des personnes handicapées comme l'accessibilité des services, les conditions de vie, les droits et intérêts, les loisirs, sports et activités culturelles, les services de garde, le maintien à domicile, le transport et plusieurs autres. Plusieurs journées et semaines de sensibilisation sont à l'ordre du jour du RAPHAT.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration compte en tout neuf personnes :

- Un représentant par MRC d'un organisme membre du RAPHAT;
- Un poste professionnel;
- Un poste gens d'affaires;
- Deux postes universels en provenance de partout en région.

Le conseil d'administration tient de 6 à 7 rencontres par an, souvent précédées par les rencontres des comités de travail.

Les membres d'une même MRC nomment une ou un représentant qui est choisi à l'unanimité préalablement et proposé lors des élections qui ont lieu à l'assemblée générale annuelle. En ce qui concerne les postes de type professionnel et gens d'affaires, ce sont souvent les membres du conseil d'administration, par des contacts, qui proposent des personnes pour ces catégories. En ce qui a trait aux postes universels, les propositions se font lors de l'assemblée générale annuelle et sont votées sur place.

Contact

Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue (RAPHAT)

330, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3C6
Téléphone 819 762-8956
Télécopieur : 819 762-5776
raphat@cablevision.qc.ca
www.raphat.com

Rouyn-Noranda, Ville et villages en santé

Rouyn-Noranda a été la première ville en Amérique du Nord à s'engager dans une démarche de ville en santé. Aujourd'hui, une quarantaine d'autres villes et villages de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont fait de même.

Rouyn-Noranda, Ville et villages en santé regroupe plusieurs organismes et citoyens. Ensemble, ils ont décidé, pour les prochaines années, de travailler sur les axes suivants :

Pauvreté

- Une ville qui agit de sorte qu'elle améliore les conditions de vie des familles en situation de pauvreté et d'appauvrissement et qui favorise l'implication citoyenne et la réalisation du plein potentiel de chacun.

Ruralité

- Une ville qui supporte le développement des communautés rurales qui l'habitent dans le respect de leurs cultures et de leurs aspirations et qui met en place les conditions qui favorisent le développement harmonieux de la nouvelle ville.

Action bénévole

- Une ville qui valorise et supporte l'action bénévole, notamment pour le bénéfice de ceux et celles qui en ont besoin, et qui est capable de transmettre des valeurs de civisme et d'entraide auprès des jeunes.

Concertation

- Une ville qui reconnaît la nécessité de mieux coordonner ses services à la population. À ce jour, ce sont plus d'une cinquantaine de projets qui ont été réalisés en partenariat dans le but d'améliorer la santé et la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de Rouyn-Noranda.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit environ 6 fois par année. Il est composé de représentants de la Ville de Rouyn-Noranda, de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, du Centre local d'emploi de Rouyn-Noranda, de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, du Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda, de groupes de la communauté et de citoyennes et citoyens.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour siéger au conseil d'administration ou pour s'impliquer dans un projet peut le faire en contactant les bureaux de Rouyn-Noranda, Ville et villages en santé.

Contact

Rouyn-Noranda, Ville et villages en santé

100, rue Tashereau Est, C. P. 220
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone: 819 797-7110, poste 7405
Télécopieur : 819-797-7152
denise.lavallee@rouyn-noranda.ca
www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/vs

Pour connaître les autres municipalités membres du Réseau québécois de villes et villages en santé :

www.rqvvs.qc.ca

Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue (CROC-AT)

La Concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue est une structure de représentation démocratique composée d'une personne déléguée par chacun des cinq regroupements d'organismes communautaires locaux (ROC) et de deux personnes cooptées.

La CROC-AT, c'est :

- Une force politique;
- Un levier de financement;
- Un acteur important de développement du réseau de la santé et des services sociaux;
- Un carrefour d'information indispensable.

Sa mission

La concertation régionale des organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue est une corporation réunissant les organismes communautaires de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle est un lieu de concertation essentiellement réservé aux organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux.

Ses objectifs

- Être le lieu d'échange, d'information et de soutien des organismes communautaires membres.
- Être le lieu de concertation et de représentation politique des organismes communautaires en santé et services sociaux auprès de toute instance provinciale et régionale où les intérêts des groupes qu'elle représente peuvent être promus.
- Promouvoir de l'action communautaire autonome.
- Former des comités de travail pour l'atteinte des objectifs de la corporation.
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières et les administrer, organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

Contacts

CROC-AT

34, rue Gamble Est, bureau 103
C. P. 253
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
Téléphone : 819 797-3822
Télécopieur : 819 762-0543
crocat@tlb.sympatico.ca

ROC Abitibi

C. P. 221
Amos (Québec) J9T 3A6

ROC Abitibi-Ouest

C. P. 366
La Sarre (Québec) J9Z 3H8

ROC Rouyn-Noranda

C. P. 2023
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5A5

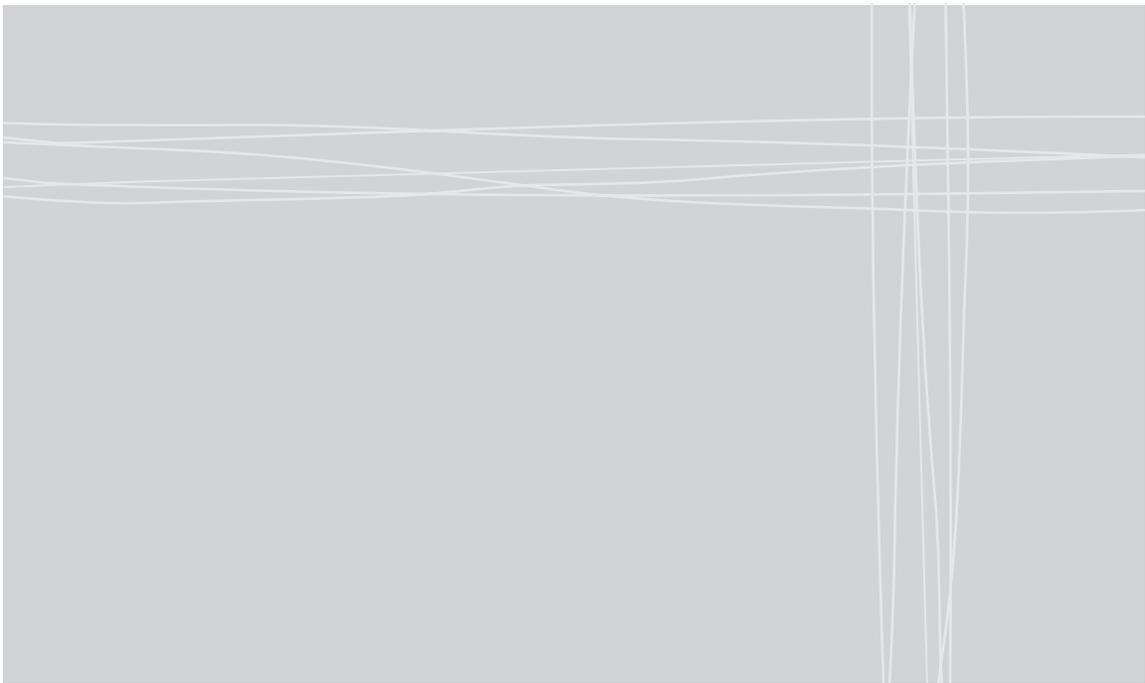
ROC Témiscamingue

C. P. 220
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0

ROC Vallée-de-l'Or

C. P. 4
Val-d'Or (Québec) J9P 4N9

Développement local et régional et milieu économique



Conseil municipal

Rôle du conseil municipal*

Selon le « Guide mairesse ou maire, conseillère ou conseiller, pourquoi pas vous? », les élus réunis en conseil représentent la population et, à ce titre, prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité et en administrent les affaires. Le conseil s'assure d'offrir, dans le cadre de ses pouvoirs, des services répondant aux besoins de la collectivité. Il ne peut prendre de décisions que sous forme de résolution ou de règlement adoptés lors d'une assemblée tenue dans les règles.

Le mandat, d'une durée de 4 ans, et les champs d'intervention sont très variés. Voici la description qu'en fait le document *Au cœur des décisions* : « Outre les fonctions administratives générales (archives, expropriation, cour municipale, etc.), cette instance assure, entre autres : l'hygiène du milieu et l'environnement (approvisionnement en eau, égouts, collecte et élimination des déchets, salubrité des logements et des lieux publics, traitement des eaux usées, etc.), les activités culturelles et de loisirs (bibliothèque, parcs et terrains de jeux, centre communautaire, musée, etc.), l'urbanisme et la mise en valeur du territoire (construction, zonage, promotion industrielle et commerciale, etc.). »

De nouvelles responsabilités se sont aussi ajoutées plus récemment, dont la voirie locale, les transports en commun, le développement local et la création d'emplois avec les CLD. De plus, les municipalités sont appelées à participer aux décisions qui concernent toute leur région par le biais de leur participation à la Conférence régionale des élus, à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue et autres tables et organismes.

Avant de poser leur candidature au conseil municipal, les personnes intéressées doivent d'abord répondre à certaines conditions. Ensuite, il faut remplir une déclaration de candidature disponible au bureau du président ou de la présidente d'élection de votre municipalité. Cette déclaration doit être accompagnée d'un certain nombre de signatures qui varie selon le nombre de personnes habitant votre municipalité.

Si plus de une personne se présente au même poste, vous devez mener une campagne électorale pour être élue au suffrage universel.

Le Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue a conçu un document complet sur les procédures à suivre afin de devenir mairesse ou conseillère municipale. Le *Guide d'accès au pouvoir municipal pour les femmes* est une référence pour toutes celles qui désirent s'impliquer dans leur conseil municipal. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Regroupement de femmes.

Vous pouvez aussi communiquer directement avec votre municipalité. Les coordonnées de toutes les municipalités se retrouvent dans le Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Contacts

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

332, rue Perreault Est, C. P. 1051
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8
Téléphone : 819 764-9171
Télécopieur : 819 764- 9192
rfat@lino.sympatico.ca
www.rfat.qc.ca

Ministère des Affaires municipales et des Régions

www.mamr.gouv.qc.ca

* Guide d'accès au pouvoir municipal pour les femmes. 2005. Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, p. 12.

Soutien à l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue (SEFAT)

Le Soutien à l'entrepreneuriat féminin de l'Abitibi-Témiscamingue a été créé afin de stimuler et de développer l'entrepreneuriat féminin, permettant ainsi aux femmes de participer activement au développement économique de leur région.

Les objectifs du SEFAT :

- Promouvoir et soutenir le démarrage, la consolidation et l'expansion d'entreprises dont des femmes sont propriétaires dans les 5 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Contribuer à atteindre l'autonomie économique des femmes par la création d'emplois diversifiées et durables;
- Offrir des services répondant aux besoins spécifiques des femmes entrepreneures.

Les femmes qui peuvent profiter des services offerts par le SEFAT doivent être âgées d'au moins 18 ans et doivent être en affaires, avoir un projet d'entreprise ou être actionnaires majoritaires de leur entreprise et avoir le goût d'investir des énergies à planifier un projet.

Le conseil d'administration

5 femmes entrepreneures (1 par MRC)

1 représentante du Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue

1 représentante de la Confédération des syndicats nationaux

1 représentante de Filaction

1 représentante d'un centre local de développement

1 représentante du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à titre d'observatrice

Les cinq femmes entrepreneures sont élues lors de l'assemblée générale annuelle pour un mandat de deux ans. Les représentantes des organismes sont quant à elles nommées par leur organisme respectif. Le conseil d'administration tient environ 6 rencontres par année.

Contact

SEFAT

139, avenue Québec, bureau 101
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6M8
Téléphone : 819 763-3412
Sans frais : 1 877 763-3412
Télécopieur : 819 726-2525
sefat.mbreton@filaction.qc.ca
www.sefat.net

Association des femmes en affaires de Rouyn-Noranda (AFARN)

L'Association des femmes en affaires de Rouyn-Noranda crée un réseau d'appartenance favorisant l'implication et l'intégration des femmes dans le milieu des affaires.

Les femmes membres de l'AFARN sont :

Des femmes d'affaires

- Propriétaires ou copropriétaires d'une entreprise privée;
- Agentes ou représentantes à leur compte dans une entreprise privée.

Des femmes professionnelles

- Occupant un poste cadre dans une entreprise privée ou publique;
- Employées à un poste professionnel dans une entreprise privée ou publique;
- Membres d'un regroupement, d'une association ou d'une corporation professionnelle.

Des travailleuses autonomes

- Travaillant à leur compte afin de générer des revenus en offrant des produits et services.

Cet organisme sans but lucratif a été créé par et pour les femmes afin de se donner un moyen efficace pour :

- se faire connaître;
- faire connaître leur entreprise;
- favoriser l'implication et l'intégration des femmes dans le milieu des affaires;
- créer un réseau d'appartenance qui permet les échanges d'idées, de services;
- acquérir de nouvelles connaissances, de nouvelles habiletés.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 8 membres élues en assemblée générale pour un mandat de 2 ans; elles se réunissent une fois par mois.

Contact

Association des femmes en affaires de Rouyn-Noranda

C. P. 613

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C6

Téléphone : 819 797-9165

info@afarn.qc.ca

www.afarn.qc.ca

Centres locaux de développement (CLD)

Les Centres locaux de développement sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche commune tournée vers l'action en vue de favoriser le développement de l'économie et la création d'emplois sur leur territoire dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement et la communauté locale.

Les CLD offrent des services de première ligne d'accompagnement et de soutien technique ou financier auprès des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité, individuels ou collectifs et les entreprises d'économie sociale.

Ces services comprennent notamment :

- Des activités de consultation, d'orientation et de référence;
- De l'aide afin de réaliser un plan d'affaires incluant des études de faisabilité;
- La recherche de financement et l'aide financière aux entreprises;
- L'accompagnement et le suivi de l'entreprise;
- Le support à la gestion de l'entreprise;
- Le support à la formation en entrepreneuriat;
- La recherche de terrains ou de bâtiments pour les activités de l'entreprise;
- La référence à des services spécialisés, notamment en matière d'exportation et de développement technologique.

Des comités peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Au sein de la Société de développement du Témiscamingue, on retrouve deux commissions financières, une équipe tourisme et un comité d'économie sociale.

Quoique les CLD aient tous la même mission de base, ils présentent des couleurs locales qui sont dictées par le conseil d'administration et les bailleurs de fonds. Ainsi, les services offerts peuvent donc varier d'un CLD à l'autre.

Le conseil d'administration

La composition du conseil d'administration peut aussi être différente; toutefois, ce sont les maires et mairesses qui sont en charge de nommer une partie des administrateurs. Plusieurs administrateurs des CLD sont des élus des municipalités rejointes par le CLD. Des représentants de différents milieux peuvent aussi être administrateurs : affaires, éducation, recherche et technologies, milieu rural, autochtone, communautaire, communications, développement local et régional, environnement, forêt, mines, ressource hydrique, santé et plusieurs autres.

Le conseil d'administration peut coopter les sièges non comblés lors de l'assemblée générale.

Mise en nomination

Toute personne intéressée à être membre du conseil d'administration doit manifester son intérêt en déposant une lettre, selon l'échéancier établi par le conseil d'administration, indiquant les raisons qui la motivent et les éléments de sa candidature lui permettant de démontrer qu'elle est en mesure de représenter adéquatement le secteur d'activité ciblé.

Contacts

CLD Abitibi

491, rue de l'Harricana
Amos (Québec) J9T 2P7
Téléphone : 819 732-6918
Télécopieur : 819732-1762
info@cldabitibi.com
www.cldabitibi.com

CLD Abitibi-Ouest

260, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 2B8
Téléphone : 819 333-2214
Télécopieur : 819 333-3677
info@cldao.qc.ca
www.cldao.qc.ca

CLD Rouyn-Noranda

161, avenue Murdoch
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Téléphone : 819 762-0142
Télécopieur : 819 762-7139
info@cldrn.ca
www.cldrn.ca

CLD Vallée-de-l'Or

44, place Hammond
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9
Téléphone : 819 874-4717
Télécopieur : 819 874-4771
info@cldvdo.qc.ca
www.cldvdo.qc.ca

Société de développement du Témiscamingue

7-B, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9
Téléphone : 819 629-3355
Télécopieur : 819 629-2793
sdt@temiscamingue.net
www.temiscamingue.net

Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

Les sociétés d'aide au développement des collectivités soutiennent les entrepreneurs et leur collectivité en proposant des ressources qui favorisent leur développement économique et social. Les équipes des SADC accompagnent les entreprises en démarrage et en croissance et contribuent à assurer une relève entrepreneuriale. Les SADC participent également au développement économique de leur territoire grâce à des programmes de financement flexibles et à des services de première ligne en gestion d'entreprise.

Les priorités des SADC pour le développement des collectivités sont :

- favoriser la création et le maintien d'emplois et le développement d'entreprises;
- stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir;
- favoriser la création d'un climat propre au développement des initiatives locales;
- favoriser la concertation et le partenariat entre les divers intervenants des régions;
- maintenir les régions à l'avant-garde.

Le conseil d'administration

Chaque SADC est gérée par un conseil d'administration constitué de bénévoles du milieu représentant différents secteurs géographiques ou groupes d'intérêts de la collectivité désireux de contribuer au développement de leur territoire. La taille des conseils varie considérablement d'une SADC à l'autre, soit de 7 à 23 administrateurs.

Les secteurs généralement représentés au conseil d'administration sont les suivants :

- Commercial;
- Communautaire;
- Culture et art;
- Développement régional;
- Éducation/formation;
- Environnement;
- Forêt;
- Services;
- Transport.

La majorité des SADC tiennent 4 rencontres du conseil d'administration par année en plus de celles d'autres comités :

- La commission d'orientation;
- Le comité exécutif;
- La commission d'investissement.

Aussi, les administrateurs sont invités à s'impliquer en tant que bénévoles dans la réalisation de certaines activités organisées par leur SADC ou encore à celles auxquelles la SADC participe.

Contacts

SADC d'Abitibi-Ouest

80, 12^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3K6
Téléphone : 819 333-3113
Télécopieur : 819 333-3132
sadcao@cacao.qc.ca
www.sadcao.com

SADC Harricana

550, 1^{re} Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1V3
Téléphone : 819 732-8311
Télécopieur : 819 732-2240
sadc@sadc-harricana.qc.ca
www.sadc-harricana.qc.ca

SADC de Rouyn-Noranda

161, avenue Murdoch
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1E3
Téléphone : 819 797-6068
Télécopieur : 819 797-0096
info@sadcrn.ca
www.sadcrn.ca

SADC Senneterre-Barraute-Quévillon

674, 11^e Avenue, C. P. 308
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2211
Télécopieur : 819 737-8888
sadc_bsq@ciril.qc.ca
www.reseau-sadc.qc.ca/sadcbseq/

SADC de la Vallée de l'Or

Bureau de Val-d'Or
40, place Hammond, bureau 201
Val-d'Or (Québec) J9P 3A9
Téléphone : 819 874-3676
Télécopieur : 819 874-3670

Bureau de Malartic

440, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0
Téléphone : 819 874-3676
Télécopieur : 819 757-6260
sadcvd@cablevision.qc.ca
www.reseau-sadc.qc.ca

Société de développement du Témiscamingue

7B, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1H9
Téléphone: 819 629-3355
Télécopieur: 819 629-2793
sdt@temiscamingue.net
www.temiscamingue.net/sdt

Chambres de commerce

Les chambres de commerce rassemblent les gens d'affaires de tous les secteurs d'activité d'un territoire dans le but de stimuler et de soutenir son développement économique. Les chambres de commerce offrent plusieurs services et formations à leurs membres pour les informer sur des sujets d'actualité ou pour perfectionner leurs compétences. Elles représentent leurs membres afin de promouvoir et de défendre leurs intérêts auprès de différentes structures décisionnelles. En étant membre d'une chambre de commerce, les entreprises s'assurent d'une plus grande visibilité. Les chambres de commerce sont aussi un lieu pour permettre aux gens d'affaires de partager informations et compétences et d'avoir accès à des occasions d'affaires uniques.

Le conseil d'administration

Leur conseil d'administration est composé de membres de la chambre qui sont des propriétaires d'entreprises, des représentants d'organismes et des individus qui contribuent au développement économique de leur milieu.

« Femme d'action »

La Chambre de commerce d'Abitibi-Ouest a mis sur pied le volet « Femme d'action » afin de favoriser l'implication des femmes dans le développement de leur localité. Il s'agit d'un regroupement de femmes entrepreneures, professionnelles ou gestionnaires qui œuvrent dans tous les secteurs d'activités contribuant au développement économique de l'Abitibi-Ouest.

« Femme d'action » a pour objectifs de représenter les femmes et de valoriser leur rôle dans le développement économique et d'offrir des activités diversifiées qui permettront aux femmes d'échanger entre elles et de se créer un réseau de contacts.

Contacts

Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda

225, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5Y6
Téléphone : 819 797-2000
Télécopieur : 819 762-3091
reseau@ccirn.qc.ca
www.ccirn.qc.ca

Chambre de commerce de Val-d'Or

400, 3^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 1R9
Téléphone : 819 825-3703
Télécopieur : 819 825-8599
ccvd@cablevision.qc.ca
www.ccvd.qc.ca

Chambre de commerce d'Amos-région

487, 1^{re} Rue Ouest, C. P. 93
Amos (Québec) J9T 3A5
Téléphone : 819 732-8100
Télécopieur: 819 732-8101
ccar@ccar.qc.ca
www.ccar.qc.ca

Chambre de commerce de l'Abitibi-Ouest

99, 5^e Avenue Est, bureau 203
La Sarre (Québec) J9Z 3A8
Téléphone: 819 333-9836
Télécopieur: 819 333-5737
richard.lacombe@ccao.qc.ca
www.ccao.qc.ca

Chambre de commerce de Ville-Marie et Équipe en affaires du Témiscamingue

1, rue Industrielle
Ville-Marie (Québec) J9V 1S3
Téléphone : 819 629-2918
Télécopieur : 819 622-1801
info@magasinertemiscamingue.net
www.magasinertemiscamingue.com

Coopératives

Il existe plusieurs types de coopératives au Québec et ces dernières fonctionnent selon certains principes ou règles qui reposent sur des valeurs de prise en charge et de responsabilité personnelle et mutuelle, de démocratie, d'égalité, d'équité et de solidarité.

En fait, pour toutes les coopératives, les membres participent à la prise de décisions et élisent des représentants et représentantes suivant le principe « un membre, un vote ». Il existe des coopératives de consommateurs, de producteurs, de travail et de solidarité. Chacun de ces types de coopérative repose sur des principes de participation et d'implication et se conforme à la Loi sur les coopératives. Pour en connaître davantage, consultez le site Internet du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation.

Exemple : Caisses Desjardins

Le modèle de coopérative le plus connu est le Mouvement Desjardins fondé il y a plus de 100 ans par Alphonse et Dorimène Desjardins. Le Mouvement Desjardins est le premier groupe financier coopératif en importance au Canada avec ses 6 millions de membres propriétaires.

En tant que membre, chaque personne peut exercer son droit de vote lors de l'assemblée générale. Ces rencontres sont publicisées à tous les membres et tous peuvent y assister. De plus, ces rencontres visent entre autres à nommer des membres-dirigeantes et membres-dirigeants qui veilleront au fonctionnement usuel de leur caisse.

Les membres peuvent, à n'importe quel moment, manifester leur intérêt pour devenir dirigeante élue ou dirigeant élu. Pour ce faire, il ne faut pas hésiter à en parler à la direction générale de la caisse ou à un membre du personnel. Pour devenir dirigeante, il suffit de proposer sa candidature à l'un des postes disponibles durant la période de mise en candidature. Cette période se termine généralement quatre jours avant l'assemblée générale annuelle de la caisse. Les dirigeantes et dirigeants sont élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Le nombre de personnes dirigeantes élues varie d'une caisse à l'autre.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est formé de 5 à 15 membres élus. Outre les réunions spécifiques du conseil, les membres élus travaillent occasionnellement en comités pour approfondir certains dossiers.

Principales responsabilités, du conseil d'administration :

- s'assurer de l'intégration des valeurs coopératives dans les pratiques de la caisse;
- établir les orientations et les politiques de la caisse ainsi que son plan d'affaires et son budget de fonctionnement;
- embaucher et encadrer la personne qui assume les responsabilités de direction générale de la caisse;
- contrôler la gestion financière et la gestion des risques de la caisse;
- s'assurer de la satisfaction des membres;
- représenter la caisse dans la communauté et auprès du Mouvement Desjardins.

Le conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est formé de 3 à 5 membres élus par les membres réunis en assemblée générale annuelle.

Rôles du conseil de surveillance :

- surveiller les opérations et le fonctionnement de la caisse pour s'assurer que tout se déroule dans le respect des lois, des règlements, des normes et des règles de déontologie;
- traiter les plaintes qui lui sont adressées;
- formuler au besoin des observations, des recommandations et des avis pour améliorer le fonctionnement de la caisse.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez contacter votre caisse.

Contact

Téléphone : 1-800-CAISSES (224-7737)

www.desjardins.com

Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT)

La Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue est la référence en création, développement et représentation d'entreprises coopératives. Elle a pour objectif de promouvoir la formule coopérative auprès du milieu témiscabibien, d'accompagner les coopératives existantes et en développement et de développer la concertation et l'intercoopération.

La Coopérative de développement régional répond aux besoins de développement des entreprises à gestion participative :

- Accompagnement administratif;
- Comptabilité;
- Constitution juridique (demande de statuts);
- Coordination de plan d'affaires;
- Diagnostic général ou spécifique;
- Élaboration des règlements de régie interne;
- Formation des administrateurs;
- Formation des dirigeants ou des membres;
- Formation sur la distinction coopérative;
- Formation sur la mission et les objectifs spécifiques;
- Planification stratégique;
- Recherche de financement;
- Sensibilisation coopérative;
- Suivi technique (coop existantes).

Le conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de la CDRAT sont en majorité membres d'une coopérative, mais certains membres auxiliaires sont issus d'un autre secteur. Le CDRAT s'est donné comme objectif d'être, dans la mesure du possible, représentatif des cinq MRC de la région et des différents types de coopératives, soit de travailleurs, de producteurs, de solidarité et de consommateurs. Les élections ont lieu lors de l'assemblée générale annuelle et les membres du conseil d'administration sont élus pour une période de 3 ans.

Contact

Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue (CDRAT)

162, rue Principale Sud, C. P. 96

Amos (Québec) J9T 3A5

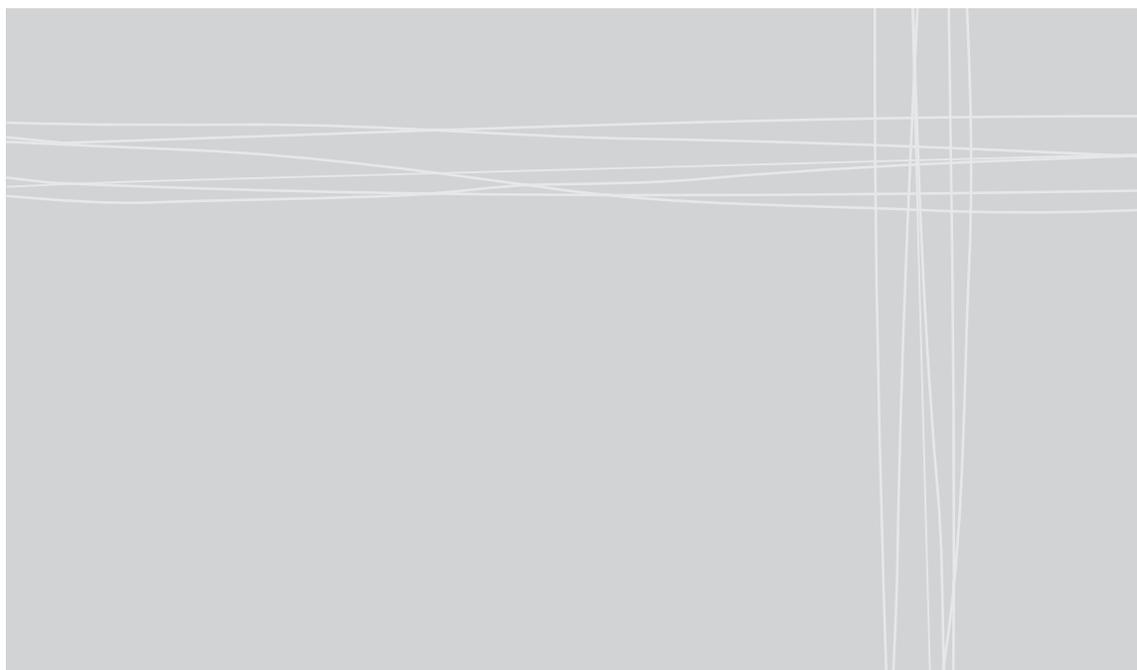
Téléphone : 819 727-1055

Télécopieur : 819 727-1062

info@cdrat.fcdrq.coop

www.cdrat.fcdrq.coop

Éducation et organismes jeunesse



Commissions scolaires et conseils d'établissement

La commission scolaire est administrée par un conseil des commissaires composé de commissaires élus au suffrage universel, ainsi que de 2 commissaires élus par le comité de parents pour représenter les parents mais qui n'ont pas droit de vote. Une quinzaine de rencontres sont à prévoir pendant l'année.

Élus scolaires et présidence de la commission scolaire

À tous les 4 ans, les électrices et les électeurs sont appelés à élire la ou le commissaire de leur quartier qui les représentera au conseil des commissaires. Avec ses collègues des autres quartiers et les parents nommés par le comité de parents, cette personne a pour mandat d'administrer la commission scolaire avec équité et justice tout en s'assurant que les services qu'elle rend répondent efficacement aux besoins de formation de la population. En tant qu'élus, ces commissaires doivent donc rendre des comptes à leurs concitoyennes et à leurs concitoyens ainsi qu'au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les réalisations et les activités de la commission scolaire.

Dès leur première réunion après les élections, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'élection de la présidente ou du président du conseil des commissaires. En plus de présider les assemblées, cette personne est, dans plusieurs milieux, une intervenante régionale d'importance qui doit répondre publiquement des actions de la commission scolaire et effectuer des représentations politiques.

Les comités du conseil des commissaires

La Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil des commissaires institue un comité exécutif composé de 5 à 7 commissaires ayant le droit de vote et de tout commissaire représentant des parents. Le comité exécutif exerce les fonctions et les pouvoirs que lui délègue par règlement le conseil des commissaires.

De plus, le conseil des commissaires peut créer d'autres comités qui étudieront des sujets particuliers (le budget, par exemple) dans le but de lui faire des recommandations. Ces comités sont également composés de commissaires auxquels peuvent s'ajouter des membres du personnel de la commission scolaire.

Les responsabilités des commissions scolaires

Les commissions scolaires ont pour mission de :

- Viser la réussite éducative des élèves jeunes et adultes;
- Assurer la qualité des services éducatifs sur leur territoire;
- Soutenir et accompagner les établissements dans la réalisation de leur mission;
- Contribuer au développement de la région et de la communauté à des fins économiques, sociales, culturelles, sportives et scientifiques;
- Participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes de coopération avec l'extérieur.

Conseil d'établissement

Chaque école compte un conseil d'établissement. Ce conseil a des fonctions et des pouvoirs visant à amener les écoles et les centres de formation à mettre en commun les compétences de toutes les personnes qui s'intéressent à l'éducation. Les fonctions et pouvoirs de cette instance touchent notamment le projet éducatif, la politique d'encadrement, les règles de conduite, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, l'utilisation des locaux. Au début de l'année scolaire, les parents reçoivent une invitation à participer à l'assemblée générale. C'est lors de cette rencontre que des personnes sont élues pour siéger au conseil. Le conseil d'établissement d'une école est composé de 10 à 20 membres avec une parité entre le personnel scolaire et les parents, en plus d'élèves pour les écoles qui offrent des services au 2^e cycle du secondaire, à la formation professionnelle et à la formation générale des adultes. Dans le personnel, nous retrouvons des enseignantes et enseignants, des membres du service de garde et des représentantes et représentants du milieu professionnel non enseignant. Une personne de la direction d'école de même qu'une ou un commissaire scolaire participent à ces rencontres sans droit de vote.

Au conseil d'établissement, les membres sont nommés pour 2 ans et la présidence est choisie pour 1 an parmi les représentants des parents. Le mandat pour le personnel scolaire est de 1 an. Il faut compter environ 5 rencontres durant l'année.*

Contacts

Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

799, boulevard Forest
Val-d'Or (Québec) J9P 2L4
Téléphone : 819 825-4220
Télécopieur : 819 825-5305
info@csob.qc.ca
www.csob.qc.ca

Commission scolaire de Rouyn-Noranda

70, rue des Oblats Est, C. P. 908
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C9
Téléphone : 819 762-8161
Télécopieur : 819 764-7170
dgcsrn@csrn.qc.ca
www.csrn.qc.ca

Commission scolaire du Lac-Abitibi

500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2
Téléphone : 819 333-5411
Télécopieur : 819 333-3044
dglacabitibi@csdla.qc.ca
www.csdla.qc.ca

Commission scolaire du Lac-Témiscamingue

2, rue Maisonneuve
Ville-Marie (Québec) J9V 1V4
Téléphone : 819 629-2472
Télécopieur : 819 629-2791
huguette.blais@cslactem.qc.ca
www.cslactem.qc.ca

Commission scolaire Harricana

341, rue Principale Nord, 3^e étage
Amos (Québec) J9T 2L8
Téléphone : 819 732-6561
Télécopieur : 819 732-1623
communications@csharricana.qc.ca
www.csharricana.qc.ca

* Texte tiré du Répertoire des instances montréalaises où les femmes peuvent siéger *Moi, je m'implique!* de La Marie Debout, Centre d'éducation des femmes, octobre 2007, p. 32.

Associations étudiantes

Les cégeps et les universités permettent aux étudiantes et étudiants une implication dans des instances décisionnelles importantes. Mouvement fort et organisé, le mouvement étudiant encourage l'implication citoyenne et la revendication de ses droits étudiants. Dans les cégeps comme dans les universités, les étudiants et étudiantes se regroupent en association dans le but d'exercer des pressions continues sur différents dossiers touchant leur situation étudiante.*

L'Association générale des étudiants et étudiantes du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (AGÉCAT)

L'AGÉCAT est toujours à la recherche de gens qui désirent s'impliquer socialement ou simplement donner un peu d'aide. Il existe plusieurs moyens de s'engager :

Agent de mobilisation

L'agent de mobilisation transmet de l'information concernant l'AGÉCAT aux étudiantes et aux étudiants par le biais de l'affichage, du site Internet, de la radio étudiante et de tout autre moyen de communication jugé efficace. L'agent de mobilisation tente d'augmenter la participation étudiante aux différentes activités et moyens de pression organisés par l'AGÉCAT. L'implication demeure contextuelle et dépend du nombre de dossiers que le conseil exécutif de l'AGÉCAT met de l'avant.

Conseil exécutif

Le conseil exécutif est composé de 9 étudiantes et étudiants qui assurent la gestion quotidienne de l'association étudiante. Les tâches qu'ils assument sont nombreuses et diversifiées, il est donc toujours possible de contribuer de manière ponctuelle. Il arrive que des postes au sein du conseil exécutif de l'AGÉCAT soient libres. Dans ce cas, il est possible de s'impliquer par intérim en attendant la prochaine assemblée générale.

Comité environnemental (*Le Géant vert*)

Être bénévole au « Géant vert », c'est participer à l'organisation d'événements qui visent à conscientiser les étudiantes et étudiants sur les enjeux environnementaux. C'est aussi réfléchir aux solutions qui pourraient être implantées au cégep en matière de protection de l'environnement et tout faire pour les mettre en place.

Autres

L'AGÉCAT procède également à la nomination des représentants étudiants de la commission des études et du conseil d'administration du cégep.

Il est possible que l'implication étudiante soit reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et inscrite sur le bulletin scolaire. Il suffit de remplir le formulaire de « Reconnaissance de l'implication étudiante ».

* Texte tiré du Répertoire des instances montréalaises où les femmes peuvent siéger *Moi, je m'implique!* de La Marie Debout, Centre d'éducation des femmes, octobre 2007, p. 33.

L'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT)

Les étudiants possèdent un droit d'expression reconnu exploitable sur les différents sièges leur étant réservés sur les comités et conseils actifs à l'université et dans l'AGEUQAT. C'est une implication importante qui donne un droit de parole influant à des niveaux où sont prises les décisions directement liées à la qualité des études. De plus, le travail que cette participation exige est loin d'être exagérément élevé; il n'y a que quelques réunions dans l'année. L'AGEUQAT ainsi que l'UQAT comportent plusieurs instances décisionnelles nécessitant un ou des étudiants. Voici quelques-unes de ces instances :

Conseil exécutif

Le conseil exécutif est composé de 7 étudiantes et étudiants qui assurent la gestion quotidienne de l'association étudiante. Les tâches qu'ils assument sont nombreuses et diversifiées, il est donc toujours possible de contribuer de manière ponctuelle. Chaque étudiant est élu pour un poste en particulier par l'assemblée générale au mois de mai. Les mandats sont d'une durée de 1 an et les candidatures sont ouvertes à toutes et à tous; la seule obligation : étudier à l'UQAT.

Conseil des représentants

Toute action de l'association doit être présentée aux membres du conseil des représentants. Ces derniers peuvent ainsi contribuer à enrichir le contenu du travail en soulevant des points oubliés et apporter un point de vue extérieur sur certains dossiers. De plus, ils vérifient les décisions d'envergure du conseil exécutif et peuvent imposer des correctifs sur des facettes de l'organisation ou certains projets de l'association.

Contacts

Association des étudiantes et étudiants du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5
Téléphone : 819 762-0931
Télécopieur : 819 762-2071
agecat.rn@cegepat.qc.ca
www.agecat.org

Association générale étudiante de l'UQAT

445, boulevard de l'Université, local D-110
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4
Téléphone : 819 762-0971, poste 2537
Télécopieur : 819 797-8381
ageuqat@uqat.ca

Forum jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue (FJAT)

Le Forum jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue assume un rôle de vigie et de concertation pour la reconnaissance et le mieux-être des jeunes dans une perspective d’actions régionales à retombées locales. Le Forum jeunesse vise notamment à :

- Concerter les intervenants jeunesse locaux et régionaux pour assurer la cohérence de leurs actions et en maximiser les effets positifs;
- Favoriser la représentation des jeunes au sein des principales instances locales, régionales et nationales qui sont associées à la jeunesse;
- Exercer un rôle conseil auprès des instances régionales et nationales quant aux problématiques vécues par les jeunes de l’Abitibi-Témiscamingue;
- Gérer le Fonds régional d’investissement jeunesse (FRIJ).

Le conseil d’administration

Le conseil d’administration est composé de 15 administrateurs (3 administrateurs pour chacune des MRC de la région). Ces administrateurs sont élus en assemblée générale.

Qualités requises

Pour être administrateur du Forum jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue, une personne doit être âgée de 18 à 35 ans, être membre du Forum jeunesse, avoir à coeur la jeunesse de la région, désirer contribuer à son mieux-être et être disponible pour se présenter aux réunions du conseil d’administration entre 6 et 9 fois par année.

Mandat

Le mandat des administrateurs est d’une durée de 2 ans.

Élection

L’élection se déroule par MRC. Ainsi, le président d’élections présente les postes vacants et à combler puis, selon les déclarations de candidatures, il mentionne les candidats de chacune des MRC. Si le nombre de postes vacants dans une MRC équivaut au nombre de candidatures, les candidats sont automatiquement élus. Dans les MRC où il y a plus de candidats que de postes vacants, chacun des candidats a droit à deux minutes pour s’adresser aux membres présents avant que le président d’élections ne procède au vote.

Contact

Forum jeunesse de l’Abitibi-Témiscamingue (FJAT)

22, rue Principale Nord, Bureau 200

Amos (Québec) J9T 2K6

Téléphone : 819 732-1777

Télécopieur : 819 732-0138

www.fjat.qc.ca

Carrefours jeunesse emploi (CJE)

Les carrefours jeunesse emploi accompagnent les jeunes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle en leur offrant des services adaptés à leurs besoins. Leur mission tend à l'amélioration des conditions de vie de ces jeunes. Les CJE visent à favoriser, chez les jeunes adultes, le développement de l'autonomie et la prise en charge de leur pouvoir d'action.

Plusieurs services sont offerts par les carrefours jeunesse emploi de l'Abitibi-Témiscamingue. Les services de base en accompagnement à la recherche d'emploi et visant l'intégration socioprofessionnelle sont quasi similaires d'un CJE à l'autre.

Toutefois, vous trouverez également des projets spécifiques à chacun des CJE de la région en lien avec les besoins des milieux et les partenariats développés.

Services d'aide à l'emploi

- Rencontres individuelles
- Club de recherche d'emploi
- Développement des aptitudes
- Soutien technique (aide à la rédaction du curriculum vitae, simulation d'entrevue), ordinateur, Internet
- Référence aux employeurs
- Formation sur la recherche d'emploi et autres sujets liés à l'intégration à l'emploi (communication, budget, résolution de conflits, prise de décision, gestion du temps, etc.)
- Stages rémunérés pour diplômés et non-diplômés
- Ateliers et conférences sur les métiers et différents thèmes liés au marché du travail
- Répertoire des métiers et professions
- Services aux employeurs (référence, aide au recrutement, répertoire des étudiants, base de données, suivi en emploi)
- Visite d'entreprises
- DVD sur la recherche d'emploi

Revenir travailler en région

- Place aux jeunes Desjardins (place aux jeunes, place aux jeunes ados)
- Club d'accueil des nouveaux arrivants
- Stratégie « Aux petits soins » (recrutement en santé et services sociaux)
- Projet Dazibao

Sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la coopération jeunesse - développer un projet, une idée d'affaires

- Agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat et à la coopération jeunesse
- Dynamo, le lieu de création des futurs entrepreneurs
- Soutien au développement des coopératives jeunesse de services (12-17 ans)
- Simulation d'entraînement à la gestion d'entreprise

Persévérance scolaire ou retour aux études

- Projet IDÉO (Innovation, Développement, Exploration, Orientation) : accompagnement pour les 16-17 ans qui favorise la persévérance scolaire ou la mise en mouvement.
- L'École du milieu, une initiative qui vise le raccrochage scolaire et social s'adressant aux décrocheurs et aux jeunes de 15 à 20 ans à risque de décrocher
- Mise en mouvement
- Jeunes en action : projet pour les 18-24 ans qui vise un retour aux études, une intégration à l'emploi ou un retour à la santé; accompagnement plus intensif d'une durée de 20 à 52 semaines à raison de 20 heures par semaine.

S'impliquer bénévolement

- Jeunes bénévoles
- animateur sociopolitique

Le conseil d'administration

La façon dont fonctionnent les conseils d'administration des CJE et leur composition peut varier d'une MRC à l'autre. Certains conseils d'administration sont composés de jeunes âgés entre 18 et 35 ans tandis que d'autres n'ont pas de limite d'âge. Dans certains CJE, la gestion se fait en collective alors que d'autres fonctionnent selon un modèle de gestion traditionnel. En général, le conseil d'administration de chaque CJE se réunit environ 9 à 10 fois par année. Les administrateurs sont élus lors de l'assemblée générale annuelle sur une base bénévole en fonction de leur champ de compétence et de leur intérêt.

Contacts

Carrefour jeunesse emploi Abitibi-Est

www.cjeae.qc.ca

1059, 7^e Rue
Val-d'Or (Québec) J9P 3R4
Téléphone : 819 825-5627
Télécopieur : 819 825-3233

481, 7^e Avenue Ouest
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2258
Télécopieur : 819 737-8131

440, rue Royale
Malartic (Québec) J0Y 1Z0
Téléphone : 819 757-4141
Télécopieur : 819 757-6260

Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest

299, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 1Z1
Téléphone : 819 333-1110
Téléphone sans frais : 1 866 370-1110
info@cjeao.qc.ca
www.cjeao.qc.ca

Carrefour jeunesse emploi du Témiscamingue

4, rue St-Michel
Ville-Marie (Québec) J9V 2B5
Téléphone: 819 622-2538
Numéro sans frais : 1-888-622-2538
Télécopieur : 819 622-2320
carrefour.temiscamingue@cablevision.qc.ca
www.cjet.qc.ca

Centre ressources jeunesse de Rouyn-Noranda

80, rue Monseigneur-Tessier Est, Bureau 102
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3B9
Téléphone : 819 762-0715
Télécopieur : 819 762-8775
crj-at@crj-at.qc.ca
www.crj-at.qc.ca

Mouvement de la relève d'Amos région

461, 1^{re} Rue Ouest
Amos (Québec) J9T 2M3
Téléphone : 819 732-8739
Télécopieur : 819 732-9763
info@mrar.qc.ca
www.mrar.qc.ca

Centres de la petite enfance (CPE)

Bien ancrés dans leur communauté et engagés dans divers partenariats avec d'autres acteurs sociaux, les centres de la petite enfance offrent des services adaptés aux besoins et à la réalité des enfants et des parents. Ils contribuent, en outre, à la création d'emplois, à la vitalité économique et à la qualité de vie des familles dans les communautés. Les centres de la petite enfance offrent des services de garde éducatifs de qualité, diversifiés et adaptés aux besoins des familles :

- Garde en installation et en milieu familial;
- Garde à horaire atypique et en milieu de travail;
- Soutien parental;
- Dépistage précoce;
- Intégration d'enfants ayant des besoins particuliers;
- Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Dans les CPE, les parents sont non seulement reconnus comme les maîtres d'œuvre et les premiers responsables du bien-être et du développement de leurs enfants, mais ils sont aussi au centre du processus décisionnel. Les conseils d'administration des CPE sont constitués au 2/3 de parents bénévoles, utilisateurs de services, ce qui leur permet d'être au cœur des décisions et de s'assurer, en collaboration avec l'équipe du CPE, de la qualité des services offerts aux enfants. Ils contribuent, en outre, à donner une couleur locale à chaque CPE et à présenter une offre de services adaptés aux besoins des familles de leur communauté.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration d'un CPE est formé d'un comité de parents composé de 5 parents élus parmi les parents usagers, d'un ou une membre du personnel et d'une personne qui leur est liée. Les fonctions du conseil d'administration sont les suivantes :

- L'application du programme éducatif;
- L'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement;
- La localisation ou le changement de localisation de l'installation;
- L'aménagement et l'ameublement;
- Les services fournis;
- Le traitement des plaintes.

Une assemblée générale est tenue dans les 3 mois suivant l'obtention du permis de CPE et, par la suite, une assemblée générale annuelle a lieu chaque année avant le 15 octobre. Le comité de parents choisit une ou un président et une ou un secrétaire parmi ses membres. Ce comité se réunit au moins 4 fois par année.

Contact

Regroupement des centres de la petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
195, rue Gamble Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R8
Téléphone : 819 764-4484
Télécopieur : 819 764-6952
rcpe0810@lino.com
www.rcpe0810.com

Regroupement des centres de la petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (RCPE 08-10)

Les objets pour lesquels la corporation est constituée sont les suivants :

Promouvoir le regroupement des centres de la petite enfance de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Préparer, organiser et conduire des recherches, des études, des conférences, réunions et assemblées pour la promotion et le développement des intérêts sociaux et familiaux de ses membres.

S'occuper du bien-être social et matériel de ses membres par la promotion de services en commun, dont la création et le fonctionnement d'un service de coordination favorisant les échanges inter-centres de la petite enfance sur les plans éducatifs, sociaux, pédagogiques ou de toutes autres manières.

Assurer à ses membres les services d'un personnel compétent et des activités éducatives qui favorisent leur épanouissement physique, culturel et moral.

Promouvoir et défendre les intérêts de ses membres, faire à cet effet des représentations aux corps publics et prendre tout autre moyen utile.

Favoriser la collaboration entre tous les services de garde reconnus en installation et en milieu familial.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est souverain sur la gestion du Regroupement sous réserve du rôle de l'assemblée générale et de son imputabilité. Il encadre les décisions de gestion courante.

Il doit notamment :

- Déterminer les objectifs et les stratégies de l'organisation;
- Adopter les politiques, les budgets et exercer un contrôle budgétaire;
- Fixer les cotisations des membres;
- Former des comités de travail et déterminer leur mandat;
- Adopter le plan organisationnel;
- Déléguer les représentants à diverses instances (Association québécoise des centres de la petite enfance, table de consultation, etc.).

Composition

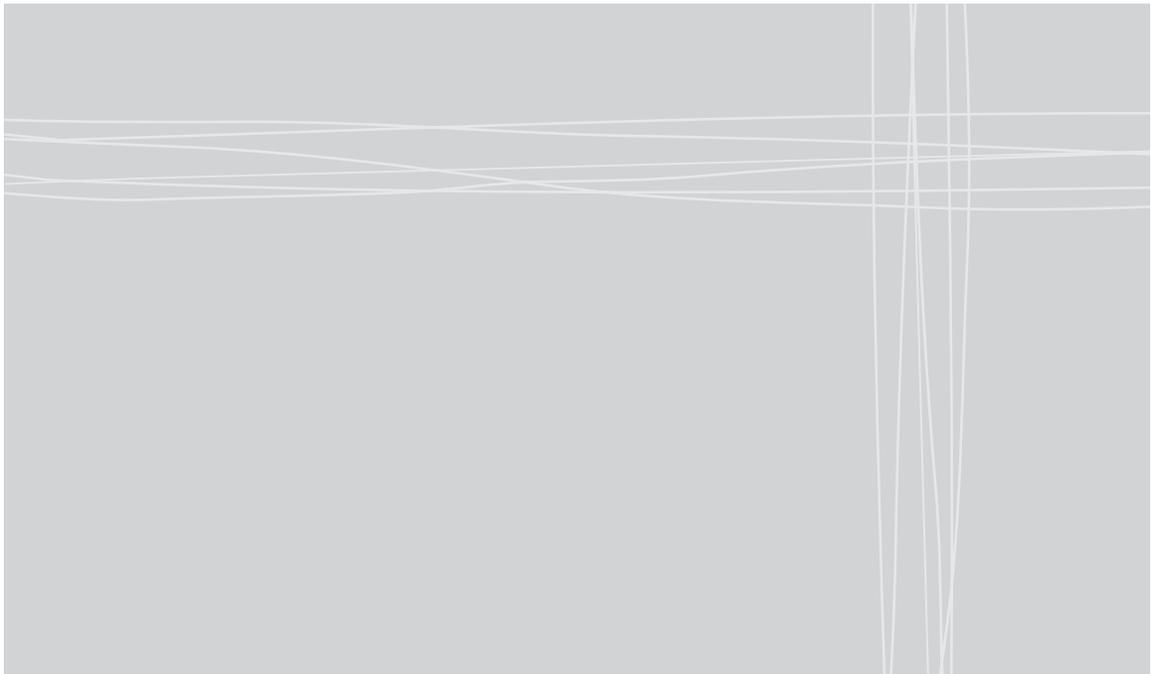
Les affaires du regroupement sont administrées par un conseil d'administration composé de 7 membres. Seuls les représentants nommés par un CPE membre actif en règle du RCPE 08-10 sont éligibles comme membres du conseil d'administration et peuvent remplir telles fonctions. Un seul représentant par CPE peut être élu administrateur.

Contact

Regroupement des centres de la petite enfance de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec

195, rue Gamble Ouest
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R8
Téléphone : 819 764-4484
Télécopieur : 819 764-6952
rcpe0810@lino.com
www.rcpe0810.com

Environnement et forêts



Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

Le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

Les objectifs du CREAT sont :

- Favoriser le regroupement et les échanges au niveau des organismes, des institutions, des groupes et des individus voués à la protection et la mise en valeur de l'environnement;
- Encourager toute action menant à la concertation environnementale à quelque niveau que ce soit;
- Aider et soutenir dans leurs projets les personnes, groupes ou institutions qui se préoccupent de l'environnement par de la formation et de l'information, par le développement de ressources communautaires (banques de données, centre de documentation, aide à la recherche de subventions et à la gestion de projet);
- Servir d'interlocuteur environnemental privilégié dans les relations entre l'Abitibi-Témiscamingue et les organismes suprarégionaux;
- Faire des recommandations ou formuler des propositions sur l'adoption de règlements ou de lois concernant l'environnement;
- Identifier des champs d'actions prioritaires dans le domaine de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue;
- Proposer et promouvoir des moyens d'actions concertés et des stratégies en vue de solutionner les problèmes de pollution actuels et éventuels.

Les affaires du CREAT sont administrées par un conseil d'administration composé de 9 administrateurs qui siègent à titre personnel.

Le conseil d'administration

Les 9 postes d'administrateurs du CREAT sont les suivants :

- Cinq représentants de groupes environnementaux différents;
- Un représentant du monde municipal;
- Un représentant du secteur de l'éducation ou de la recherche;
- Un représentant du secteur de la santé;
- Un membre coopté pouvant provenir du secteur des affaires ou de l'industrie.

Élection des représentants de groupes environnementaux

Les 5 représentants de groupes environnementaux sont élus par les délégués officiels des groupes environnementaux reconnus comme tels par le CREAT et présents à l'assemblée. Ils proviennent de groupes environnementaux différents, représentatifs, autant que possible, des 5 territoires de MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

Nomination du représentant du monde municipal

Le représentant du monde municipal est nommé par la conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue ou par un conseil des maires de l'une des 4 MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ou par le maire de la Ville de Rouyn-Noranda et ce, sur demande écrite du CREAT chaque année impaire.

Nomination du représentant du monde de l'éducation ou de la recherche

Le représentant du monde de l'éducation ou de la recherche est nommé par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en concertation avec ses partenaires et ce, à la demande écrite du CREAT chaque année impaire.

Nomination du représentant du secteur de la santé

Le représentant du secteur de la santé est nommé par l'Agence de la santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (ASSSAT) en concertation avec ses partenaires et ce, sur demande écrite du CREAT chaque année impaire.

Nomination du membre coopté

Le membre coopté pouvant provenir du secteur des affaires ou de l'industrie est nommé par les administrateurs du CREAT lors de la première réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée annuelle des membres de chaque année impaire.

Fréquence des assemblées

Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois l'an et aussi souvent que l'exigent les intérêts du CREAT. Un avis de convocation contenant l'ordre du jour sera expédié aux administrateurs au moins 10 jours avant l'assemblée.

Contact

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT)

26, rue Monseigneur-Rhéaume Est
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 3J5
Téléphone : 819 762-5770
info@creat08.ca
www.creat08.ca

Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue lutte pour la sauvegarde de la forêt boréale pour les générations futures. L'ABAT a pour objectif de sensibiliser les citoyens à la nécessité de protéger des territoires forestiers à proximité des collectivités et d'en assurer la pérennité pour les générations présentes et futures. L'ABAT fait également des représentations auprès des gouvernements et des compagnies forestières pour promouvoir les revendications de ses membres, notamment en ce qui a trait à la nécessité de développer de nouvelles pratiques forestières qui s'inscrivent dans une approche écosystémique des forêts publiques.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration, qui se réunit entre 8 et 10 fois par année, est composé de 7 administrateurs provenant de divers secteurs de la population de l'Abitibi-Témiscamingue pour qui la protection de la forêt boréale est un enjeu de première ligne pour l'avenir.

Lors de l'assemblée générale annuelle, les 7 postes du conseil d'administration sont remis en élection et tous les membres de l'ABAT présents peuvent postuler pour devenir membres du conseil d'administration. S'il y a plus de 7 candidatures, un vote est alors tenu pour désigner les futurs administrateurs.

Lorsque des besoins se font sentir, le conseil d'administration peut créer des comités ad hoc traitant entre autres de financement, de mobilisation ou de tout autre dossier jugé nécessaire.

Contact

Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT)

C. P. 2121

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5A5

Téléphone : 819 762-4967

info@actionboreale.org

www.actionboreale.org

Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CFRAT)

La mission de la Commission forestière régionale consiste à exercer un rôle actif dans la promotion de la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier pour répondre aux besoins, aux valeurs et aux aspirations des gens de l'Abitibi-Témiscamingue dans une perspective de développement durable. La Commission forestière participe avec d'autres acteurs aux travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire qui vise l'identification, l'expression et la mise en œuvre d'une vision concertée du développement régional par les ressources naturelles et le territoire, en particulier de leur connaissance, de leur conservation, de leur mise en valeur et de leur gestion intégrée.

Les mandats

- Susciter, recevoir, analyser l'information disponible et proposer à la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (CRÉ) des positions éclairées se rapportant au secteur forestier;
- Soutenir et conseiller la CRÉ dans l'exercice de régionalisation des décisions sur la gestion de la forêt publique;
- Influencer, initier et coordonner les actions régionales pour le développement et la mise en valeur de l'ensemble du milieu forestier;
- Établir une vision régionale définie en concertation avec le milieu et les instances municipales;
- Élaborer et déposer son Plan régional de développement forestier (PRDF) pour approbation à la CRÉ;
- Proposer à la CRÉ de transmettre au ministre des Ressources naturelles et de la Faune des adaptations régionales quant aux normes de gestion de la forêt publique ou le conseiller dans la définition de ces normes ou de leur adaptation dans le respect des responsabilités de l'État.

Le conseil d'administration

Au terme de leur mandat de 2 ans, les commissaires doivent souligner leur volonté de renouveler leur mandat. Les postes libres vont en affichage de postes dans les journaux locaux. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature en fonction du profil recherché. La composition de la commission répond aux axes du développement durable : les candidats doivent donc être issus du milieu social, environnemental, économique ou encore algonquin.

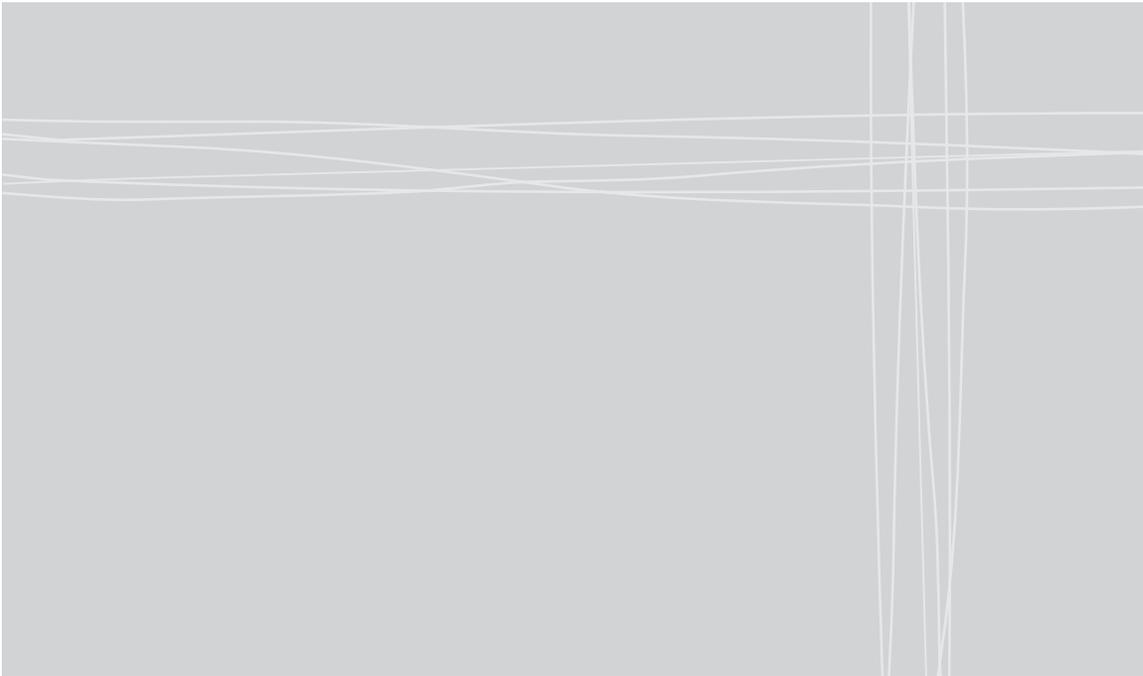
La fréquence des rencontres est d'environ 1 fois par mois à raison de 8 à 9 rencontres par année. Les commissaires se réunissent pour discuter des sujets d'actualité mais surtout pour la rédaction du PRDF et la réalisation des suivis du Plan stratégique régional.

Contact

Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (CFRAT)

650, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P8
Téléphone : 819 874-8237
Télécopieur : 819 824-3867
info@cfrat.ca
www.cfrat.ca

Syndicats et regroupements professionnels



Syndicat des agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue (SAAT)

Affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA), le Syndicat des agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

La mission du SAAT

Dans le respect de ces valeurs, le SAAT a pour mission principale de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et plus particulièrement de :

- Regrouper toutes les agricultrices de l'Abitibi-Témiscamingue et de leur donner une association propre, au moyen de laquelle elles pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions à ces problèmes et défendre l'intérêt général de leur profession, les représenter et les informer;
- Développer une prise de conscience individuelle et collective de l'importance de la contribution des femmes à l'agriculture;
- Participer aux orientations de l'agriculture québécoise en définissant une place aux femmes dans le secteur agricole;
- Développer et soutenir une solidarité entre agricultrices;
- Concilier les rôles professionnels et familiaux des agricultrices tout en leur permettant une bonne qualité de vie;
- Surveiller et inspirer toute législation intéressant ses membres.

Contacts

Syndicat des agricultrices d'Abitibi-Témiscamingue

970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C6
Téléphone: 819-762-0833
Télécopieur : 819-762-0575
mdelage@upa.qc.ca
www.agricultrices.com

Union des producteurs agricoles (UPA)

L'Union des producteurs agricoles est une organisation syndicale professionnelle qui fonde sa raison d'être et son action sur les valeurs de respect de la personne, de solidarité, d'action collective, de justice sociale, d'équité et de démocratie.

La mission de l'UPA

Dans le respect de ces valeurs, l'UPA a pour mission principale de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance.

De plus, en constante interaction avec l'ensemble de la société québécoise, l'UPA contribue à l'amélioration des conditions de vie sur le plan social, économique et culturel du milieu rural.

Enfin, l'UPA reconnaît que l'agriculture et la foresterie québécoises se situent dans un contexte d'interactions mondiales et qu'en conséquence, elle peut s'associer à l'action collective des regroupements de productrices et de producteurs agricoles et forestiers tant au Canada qu'à l'étranger.

Les principes fondamentaux

Pour traduire sa mission en actions concrètes, l'UPA respecte certains principes qui se sont précisés au cours des années et qui servent toujours de guide, lorsqu'il faut décider des orientations à retenir pour influencer notre développement futur.

Contact

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

970, avenue Larivière

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C6

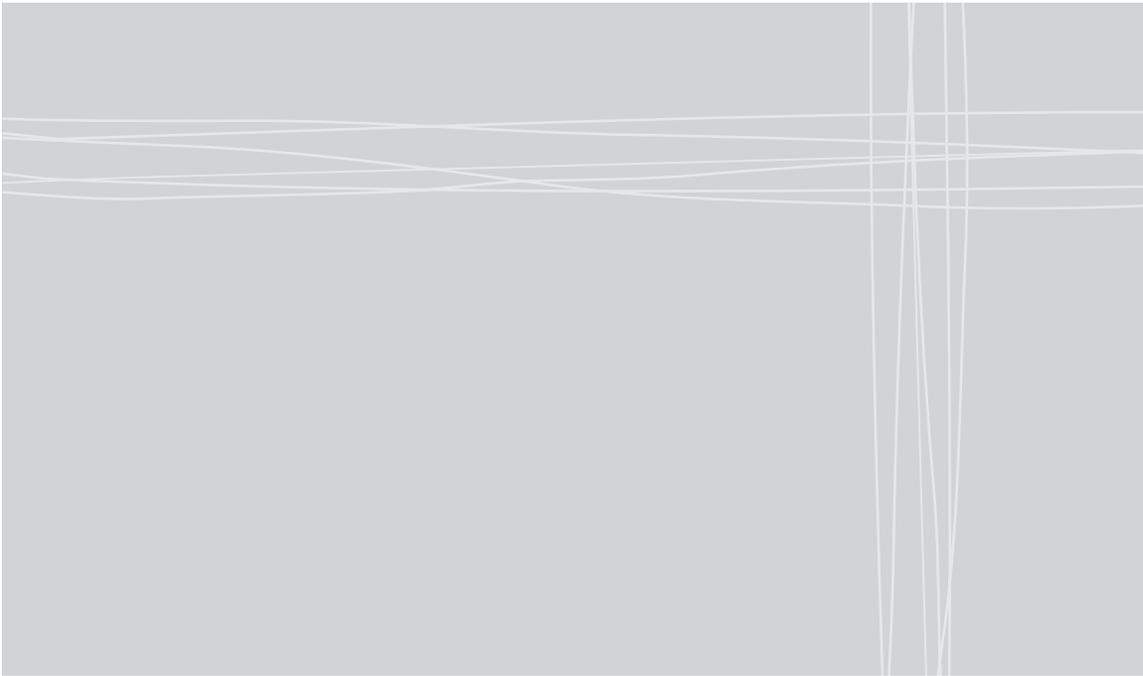
Téléphone : 819 762-0833

Télécopieur : 819 762-0575

abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.upa.qc.ca

Culture, loisirs et sports



Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT)

Le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme sans but lucratif. Son financement provient majoritairement de subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec. Un pourcentage grandissant de son financement provient aussi des activités d'autofinancement générées par la corporation. Le membership du Conseil est composé des membres organismes, membres professionnels et membres de soutien. Il compte actuellement environ 250 membres de toutes provenances.

Les services offerts par le Conseil de la culture

Information

- Renseignements sur les programmes de subventions, les appels de dossiers et les différents concours
- Accès à notre centre de documentation
- Publication des « Mots d'art », bulletin d'information sur le milieu artistique et culturel
- Diffusion d'un calendrier culturel régional répertoriant les expositions, les spectacles, le cinéma et les autres événements culturels en région
- Réalisation d'un répertoire des organismes culturels de l'Abitibi-Témiscamingue

Expertise-conseil

- Concertation régionale
- Soutien technique aux organismes
- Animation de tables de consultation, de concertation et d'information
- Service de support à la gestion de projets à caractère artistique et culturel
- Aide à l'élaboration de demandes de subventions
- Représentation auprès des organismes gouvernementaux
- Liens entre le milieu culturel et les associations nationales

Formation

- Collaboration étroite à la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de développement des ressources humaines en culture
- Réalisation d'une étude de besoins en matière de formation continue et de perfectionnement
- Planification et organisation de sessions de formation et de perfectionnement

Le conseil d'administration

Les membres voient à élire un conseil d'administration composé de représentants de chacune des disciplines artistiques et de l'ensemble des zones géographiques du territoire régional. Le conseil d'administration compte 10 personnes représentant chacune des disciplines. 10 autres personnes représentent les 5 municipalités régionales de comté du territoire témiscabibien.

Le conseil d'administration, de concert avec les membres du personnel, participe à la réalisation des mandats confiés au Conseil par l'assemblée générale des membres. Pour ce faire, le conseil d'administration élit 5 de ses membres au bureau de direction composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire. Ces derniers, en étroite collaboration avec la direction générale de l'organisme, assurent le suivi des dossiers menant à la réalisation des objectifs du plan d'action du Conseil de la culture.

Contact

Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT)

150, avenue du Lac
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4N5
Téléphone : 819 764-9511
Sans frais : 1 877 764-9511
Télécopieur : 819 764-6375
info@ccat.qc.ca
www.ccat.qc.ca

Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue (LSAT)

Loisirs et Sports Abitibi-Témiscamingue est un organisme de services, de soutien, de coordination et de gestion œuvrant sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue qui, en concertation avec ses partenaires, doit, d'une part, favoriser et supporter le développement du sport et du loisir et celui de la personne qui le pratique et, d'autre part, s'assurer d'établir et de maintenir des liens cohérents et efficaces avec l'État et les organismes nationaux en lien avec les priorités régionales.

Les priorités :

Vie démocratique et gestion

- Rédiger et adopter le plan pluriannuel de LSAT;
- Favoriser une saine gestion de l'organisme, tant au niveau des ressources humaines que financières;
- Être représentatif sur la scène provinciale;
- Finaliser un cadre de collaboration avec la Conférence régional des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

Communication

- Optimiser la présence du logo de LSAT et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) sur l'ensemble des sites de loisir ou de sport auxquels notre organisme est relié;
- Rendre facilement accessible la section pour les membres du site Internet de LSAT;
- Promouvoir les outils rendus disponibles par le regroupement des festivals de l'Abitibi-Témiscamingue.

Loisir

- Amorcer une démarche dans le but de définir les paramètres qui nous guideront pour l'élaboration d'un plan de développement du loisir;
- Favoriser notre implication à l'organisation d'événements d'envergure nationale ou internationale;
- Apporter une aide technique aux organismes supralocaux ou régionaux de loisir qui en font la demande;
- Maintenir le programme Secondaire en spectacle et l'ajuster selon notre réalité.

Sport

- Assurer un suivi du plan de développement de la pratique sportive (2005-2008);
- Favoriser notre implication à l'organisation d'événements d'envergure nationale et internationale;
- Apporter une aide technique aux organismes supralocaux ou régionaux qui en font la demande;
- Favoriser le développement du Programme Québec en forme;
- Intensifier la promotion de la semaine des entraîneurs;
- Accentuer l'implantation du Programme ISO-ACTIF.

Soutien aux municipalités et aux commissions scolaires

- Apporter une collaboration technique aux municipalités et aux commissions scolaires, sur demande;
- Poursuivre la coordination du programme de formation pour les moniteurs de terrains de jeux;
- Animer la table des travailleurs en loisir;
- Contribuer activement au projet Jeunes en milieu rural;
- Amorcer une démarche pour doter la région d'un portrait régional informatisé des infrastructures de loisir et de sport.

Autres programmes de LSAT

- Assurer la coordination du programme des Jeux du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- Assurer la coordination du programme des Scouts en Abitibi-Témiscamingue;
- Assurer la coordination du programme du Sport étudiant en Abitibi-Témiscamingue;
- Assurer la coordination du programme de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Poursuivre et améliorer les différents programmes de formation de LSAT.

Le conseil d'administration

Les affaires de la corporation sont administrées par un conseil d'administration composé initialement de 19 membres.

La durée des fonctions de chaque administrateur est de 2 ans à compter de la date de son élection.

Seuls les membres actifs en règle de la corporation sont éligibles comme administrateurs. Les administrateurs sortant de charge sont rééligibles.

Les administrateurs sont élus ou désignés par les membres actifs des différentes catégories :

- Cinq administrateurs sont élus par et parmi les membres actifs de la catégorie « loisir »;
- Quatre administrateurs sont élus par et parmi les membres actifs de la catégorie « sport »;
- Un administrateur est désigné par l'Association régionale du sport étudiant de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Cinq administrateurs sont désignés par les municipalités régionales de comté : soit un administrateur désigné par chacune des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue;
- Quatre administrateurs sont élus par et parmi les membres actifs de la catégorie « Éducation ».

Autres comités de LSAT où les membres peuvent s'impliquer

- Association régionale du sport étudiant de l'Abitibi-Témiscamingue
- Comité régional des Jeux du Québec
- Corporation des Scouts de l'Abitibi-Témiscamingue
- Fonds de l'athlète de l'Abitibi-Témiscamingue
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue
- Secondaire en spectacle

Contact

Loisirs et sports Abitibi-Témiscamingue (LSAT)

375, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P4
Téléphone : 819 825-2047
Numéro sans frais : 1 866 626-2047
Télécopieur : 819 825-0125
courriel@ulsat.qc.ca
www.ulsat.qc.ca

Votre engagement fait la différence!

Vous êtes curieuse, motivée et aimez le travail d'équipe? Vous êtes une candidate idéale pour siéger à une instance décisionnelle. Faites valoir vos idées, prenez la parole, apportez de nouveaux points à l'ordre du jour et votre participation sera profitable à toute la communauté.

Vos préoccupations et vos idées méritent d'être entendues. Il vous suffit de trouver le lieu où votre influence aura le plus de portée. Que ce soit dans un comité local, régional ou national, votre implication est importante et sera certainement appréciée. Nous espérons que ce guide vous aura aidée à trouver cet endroit où votre engagement fera la plus grande différence.

